

Bilan / Orientations / Propositions

Les entreprises de taille
intermédiaire (ETI) en Île-de-France

Alors que l'Île-de-France est la 1^{re} région d'Europe en matière de recherche (82 600 chercheurs et boursiers de thèse, 43 % des effectifs nationaux, 40 % des dépenses de R&D nationales et 5,5 % des dépôts de brevets européens), elle souffre, tout comme la France, du manque de grosses PME ou de PME innovantes à fort potentiel de croissance, d'exportation et de créations d'emplois. Un rapport de la commission de l'Emploi et du développement économique du CESER s'est attaché à analyser les conditions de développement des Entreprises de taille intermédiaire.

Les « Entreprises de taille intermédiaire » ou ETI sont nées de la Loi de Modernisation de l'Économie du 4 août 2008.

Leur catégorie est constituée d'entreprises qui n'appartiennent pas à la catégorie des petites moyennes entreprises et qui :

- d'une part, occupent moins de 5.000 personnes,
- d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1.500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2.000 millions d'euros.

La population des ETI comprend donc des entités indépendantes ou constituées en groupe qui peuvent employer moins de 250 personnes à condition qu'elles respectent le critère de chiffre d'affaires ou de bilan.

Les ETI comprennent les entreprises appartenant à un groupe situé à l'étranger (1.351 entités), dont les caractéristiques sont très différentes des ETI « nationales », ces entités réalisant 60 % du total des exportations avec seulement 30 % du total des ETI et 36 % des effectifs de cette catégorie, et les entreprises nationales aux caractéristiques

plus homogènes en termes d'effectifs, de chiffre d'affaires ou de bilan ainsi qu'en termes de performance à l'exportation.

Les ETI françaises sont au nombre de 3 225 dont 1.029 entités en Île-de-France, soit 32 % de l'ensemble. Celles-ci sont de taille très inférieure à la moyenne de leurs concurrentes européennes et leurs performances sur la période 2005-2007 sont plutôt moins bonnes. La référence allemande (Mittels-

déplorent souvent l'instabilité du cadre réglementaire qui bride leur développement.

Les secteurs où se retrouvent principalement les ETI franciliennes sont les services (544), l'industrie (245), le commerce (189), et la construction (51). Elles se situent pour 69 % à Paris et dans les Hauts-de-Seine. Deux tiers d'entre elles ont moins de 500 collaborateurs, dont 23 % avec moins de 250 salariés, 31 % d'entre elles génèrent un chif-

“ Plus d'un millier d'entreprises de taille intermédiaire en Île-de-France, dont la taille et les performances sont inférieures à la moyenne de leur concurrentes européennes. ”

tand) est souvent mise en avant pour faire ressortir la faiblesse des ETI françaises.

Le développement du tissu des ETI en France se heurte à de nombreuses difficultés concernant la stratégie d'entreprise, les ressources humaines (notamment le recrutement), l'innovation et le financement. Par-delà la multiplicité et la complexité des outils à leur disposition, les ETI

fre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros. Les ETI dont l'effectif est supérieur à 250 salariés et le chiffre d'affaires supérieur à 50 millions d'euros ne représentent que 50 % de la population totale des ETI franciliennes.

L'Île-de-France occupe le 1^{er} rang mondial dans trois secteurs de la recherche : image, médias et vie numérique ; logiciels et systèmes

Les entreprises de taille intermédiaire (ETI)

complexes ; biotechnologie, santé et médicaments.

La forte concentration de matière grise, les outils de financement de la R&D et de capital-investissement ainsi que la diversité des réseaux et intermédiaires (entre chercheurs, créateurs, financeurs) rendent la Région particulièrement attractive pour les investisseurs, au regard des autres régions françaises ou métropoles européennes concurrentes (Berlin, Stockholm, Amsterdam, Milan, Barcelone).

Toutefois, ce potentiel de recherche publique et privée très important peine à déboucher sur des activités productives pérennes et génératrices d'emplois. Le développement des ETI pourrait contribuer à combler cette lacune.

Le constat a été fait que la capacité d'innovation des ETI était liée à l'augmentation de leur taille, de même que leur appartenance à un groupe ou leur présence à l'international. Cette capacité semble dynamisée dans les pôles

de compétitivité, qui ont pour vocation de rassembler, dans une démarche partenariale et sur une thématique particulière, des entreprises, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Ceci afin de renforcer la compétitivité de l'économie française et développer l'emploi sur les marchés les plus porteurs. Mais l'innovation coûte cher. Les pouvoirs publics ont donc mis en place différents dispositifs de soutien à l'innovation, et notamment le crédit d'impôt recherche dont 67,4% du montant distribué l'a été en Île-de-France. Au soutien financier de l'Etat à travers le crédit impôt recherche, s'ajoute celui des collectivités territoriales, associé à OSEO et l'Agence nationale de la recherche notamment pour des projets de recherche et développement.

Un rapport d'évaluation des pôles de compétitivité réalisé par le Conseil d'analyse stratégique préconise de poursuivre cette politique dans ses grands principes avec des objectifs

d'amélioration de leur fonctionnement. Mais le CESER s'interroge sur l'évaluation de la politique des pôles de compétitivité franciliens en termes d'emplois créés, d'intégration des PME/PMI aux activités, et de gouvernance des pôles.

Développer les filières

Le retour d'expérience des pôles de compétitivité franciliens au sein desquels les ETI sont encore assez sous-représentées, n'est pas encore totalement perceptible mais les premiers éléments de bilan encouragent à poursuivre ces actions d'animation et de rapprochement des acteurs, favorables à la croissance et à la création d'emplois.

Les ETI sont concurrencées par les grands groupes français ou étrangers pour accéder aux compétences de haut niveau disponibles en Île-de-France. Les jeunes diplômés sont davantage attirés par les perspectives de développement de carrière offertes par les grandes entreprises, en Île-de-France ou dans d'autres

Répartition des ETI en France et en Île-de-France

Décomposition du périmètre d'analyse des ETI en Île-de-France			
	Nombre d'entreprises	Total en %	Nombre de salariés (en milliers)
Total France	4 576	100 %	2 823
dont :			
Tête de groupe hors de France	1 351	29,5 %	1 017
Tête de groupe en France	3 225 *	70,5 %	1 806
dont :			
Région parisienne	1 029	22,5 %	450
	Nombre d'entreprises franciliennes	Total Île-de-France en %	Nombre de salariés francilien (en milliers)
Région parisienne	1 029	100 %	450
dont :			
Industrie	245	23,8 %	
Construction	51	5%	
Commerce	189	18,4 %	
Services	544	52,9 %	

* dont 652 ayant moins de 250 salariés.

Source : données 2007 DGCIS.

métropoles étrangères. En complémentarité avec la politique des pôles de compétitivité, l'Europe et les pouvoirs publics (Etat et régions) ont souhaité mettre en place des « plans filières » pour chaque filière stratégique, basés sur des partenariats régionaux, répondant ainsi aux principaux enjeux des PME et des ETI en les fédérant grâce à des actions collectives dirigées en leur faveur. Au total, 200 millions d'euros ont été prévus sur la période 2007-2013.

En Île-de-France, les analyses de plusieurs filières réalisées par la DRIRE ont mis en évidence la nécessité de structurer différents plans filières autour des acteurs régionaux (Région Île-de-France, pôles de compétitivité, réseau des CCI, fédérations professionnelles). Une étude comparative sur l'innovation comme facteur d'attractivité a révélée plusieurs points forts de la Région Île-de-France, au regard des régions européennes concurrentes parmi lesquels il faut retenir

principalement la qualité du capital humain (excellence, abondance et diversité), l'environnement fiscal et institutionnel (les pôles de compétitivité et le Crédit Impôt Recherche, piliers de l'attractivité de Paris), et les dispositifs de financement de la R&D.

Toutefois, les ETI n'attirent pas les jeunes diplômés car trop fréquemment ancrées dans un territoire, elles offrent moins de perspectives de mobilité géographique, et souffrent d'un déficit d'image.

Enfin, les faiblesses propres à la région capitale (vieillesse des infrastructures de transports, insuffisance de l'offre de logement, complexité des institutions et des réseaux de décision, s'agissant de l'innovation, la faible rémunération des chercheurs) sont un autre frein au développement des ETI en Île-de-France.

S'ouvrir à l'international

La performance à l'exportation des ETI franciliennes est liée à

leur taille. En effet, la part du chiffre d'affaires exporté croît avec celle-ci : 61 % pour les entreprises de 250 à 499 salariés, 68 % pour celles de 500 à 999, et 78 % pour celle de 1000 à 4999. L'internationalisation des ETI a également un impact positif sur l'innovation. L'aide à l'internationalisation et à l'innovation des ETI doit donc être intégrée. S'agissant des entreprises de 250 à 499 salariés, cœur de la population des ETI franciliennes, seules 20 % d'entre elles sont implantées à l'étranger.

Une étude récente a démontré l'impact positif de l'internationalisation des PME et des ETI industrielles sur l'innovation, surtout lorsque ces entreprises appartiennent à un groupe. Le Centre d'Analyse Stratégique (CAS) en appelle ainsi à une intégration des politiques d'aide à l'internationalisation et à l'innovation, les dispositifs d'aide à l'internationalisation étant trop souvent déconnectés des autres politiques d'aide au développement des entreprises. ■

Répartition des ETI en Île-de-France par départements et par tranches d'effectifs

N°	Libellé département	Tranche d'effectifs												Total général	Total général (%)	
		0	1 ou 2	3 à 5	6 à 9	10 à 19	20 à 49	50 à 99	100 à 199	200 à 249	250 à 499	500 à 999	1 000 à 1 999			2 000 à 4 999
75	Paris	6	4	2	3	4	17	20	41	28	205	82	39	29	480	46,6
77	Seine-et-Marne	1				1	1		2	2	25	9		2	43	4,2
78	Yvelines								4	1	26	11	5	2	49	4,8
91	Essonne						1	1	3	1	24	11	7	1	49	4,8
92	Hauts-de-Seine	9			1	3	2	5	15	16	88	49	28	16	232	22,5
93	Seine-Saint-Denis	1				1		5	7	7	30	21	11	4	87	8,5
94	Val-de-Marne		1		1			3	3	3	27	16	3	1	58	5,6
95	Val-d'Oise							1	3	2	17	6	1	1	31	3,0
Total général		17	5	2	5	9	21	35	78	60	442	205	94	56	1 029	100

Source : données 2007 DGCIS.

Paris et les Hauts-de-Seine rassemblent 69% des ETI franciliennes tous secteurs d'activité confondus, et les 3/4 des plus grosses (>1.000 salariés). En effet, une adresse dans l'un de ces 2 départements plutôt que dans les autres, est un atout certain (rayonnement international, densité du réseau de transports reliant ces 2 départements à l'ensemble de l'Île-de-France, à la province et aux autres grandes capitales européennes).

Les propositions du CESER

Le CESER remarque :

- que les ETI ne bénéficient ni des aides financières, fiscales ou techniques accordées aux TPE et PME, ni des avantages consentis aux grandes entreprises, et supportent le coût total du travail ainsi que les difficultés à recruter du personnel qualifié ;
- que 27 % des PME de 10 à 250 salariés déclarent ne pas souhaiter développer leur entreprise ;
- que l'image des ETI gagnerait à être améliorée ; que différentes organisations professionnelles ont fait des propositions opérationnelles pour encourager le développement des ETI existantes et favoriser l'émergence de nouvelles ETI. Les objectifs premiers de ces propositions sont d'assurer la pérennité d'une part, et d'accroître leur compétitivité d'autre part.

Il constate :

- que plusieurs régions ont cherché à mesurer l'impact des aides régionales s'adressant aux TPE et aux PME, susceptibles de franchir une étape dans leur développement. Il ressort de ce qui précède que les entreprises ayant bénéficié des aides ont connu un développement plus rapide. La Région Île-de-France, pour sa part, a mis à disposition des PME trois outils susceptibles de les intéresser, notamment celles se situant à la frange des ETI, que sont le dispositif PM'UP (accompagnement et financement au développement des PME à fort potentiel), les outils de financement en fonds propres et de garantie (fonds de garantie OSEO Région, Cap Décisif, Île-de-France Capital) et les Plans filières.

Il propose :

- L'amélioration de l'attractivité : créer un environnement général plus favorable aux entreprises (formation professionnelle et apprentissage, transports, disponibilités foncières et immobilières, logement) pour renforcer l'attractivité de l'Île-de-France aux yeux des ETI et mieux attirer les ressources humaines, financières, et autres, en les dirigeant vers les ETI.
- L'amélioration des méthodes d'appui et d'accompagnement des PME à potentiel susceptibles de devenir des ETI à brève échéance, et des ETI de petite taille pour atteindre une taille critique leur permettant d'innover davantage, de s'implanter à l'étranger, de mieux résister aux retournements conjoncturels, et de permettre aux dirigeants de franchir les « barrières invisibles » (facteurs psychologiques notamment) au développement de leur entreprise (27 % déclarent ne pas vouloir se développer).

Ces améliorations passent par le recentrage des interventions régionales au travers :

- D'un ajustement des critères de l'aide régionale : spécialisation et concentration des activités sur un cœur de métier, définition d'un projet de développement à long terme, projet précis de développement à l'export, fort ancrage territorial doublé d'un caractère patrimonial, un minimum de 10 à 15 % de dépenses en R&D, une organisation en réseaux... ;
- D'une adaptation de la méthode régionale d'intervention : développement de dispositifs d'intervention en commun avec les CCI et autres organismes, appui aux organisations professionnelles en amont des aides directes, mises à disposition d'aides pour des projets portés par les entreprises, simplification du régime des aides (plus lisibles et plus accessibles), concentration des efforts sur quelques cibles... ;
- D'une recherche de l'allongement de la durée de la détention des participations au capital : favoriser la recherche de partenaires financiers prêts à s'engager sur une période de détention de leurs participations au capital pouvant aller jusqu'à 10/15 ans au lieu des 5/7 ans classiques (logique de « capitaux patients » en particulier dans les projets industriels).